



Ecole Élémentaire
Le Parc du Château

2 avenue de la Gare, 78320 La Verrière
☎ 01 30 05 70 20

PROCES-VERBAL

Secrétaire de Séance : M. ICHKANIAN
Rédaction : Mme BREYER

Présents

Ecole

Mme BREYER Directrice, Présidente du conseil d'école
Mme AUBERT Adjointe, CP-CE1
M. AUBIN Adjoint, CM1-CM2
Mme COULANGE Adjointe, CE1
Mme LECLERCQ Adjointe, « plus de maître que de classe »
Mme MARAIS Adjointe, CP
Mme PAYET Adjointe, CM2
Mme VELMOUROGANE Adjointe, CE2-CM1
Mr ICHKANIAN Adjoint, CE2

Rased

Mme TCHERNATINSKY Enseignante spécialisée

Excusés

Mme MOSSANT, Inspectrice de l'éducation nationale
Mme DAHMANI, M.BAPTISTA, titulaires PCPE

Municipalité

M. BLEE Adjoint au Maire, délégué à l'éducation

Représentants de parents d'élèves :

Mme Siham FAÏD titulaire FCPE
Mme Laïla BOUMEDJANE titulaire FCPE
Mme Cécile CRUZ titulaire FCPE
Mme Peggy GIRAUDON titulaire FCPE
Mme Nacéra BECHATA suppléante FCPE
Mme Souhila EL GHAOUTI titulaire UNAAPE
Mme Fatima EZAHR suppléante UNAAPE

Délégués élèves

Majdouline EZHAR, Nassim EL MIR, Edgar DURAND

1) ELECTIONS / COMPOSITION / ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

Les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2017

Accueil des nouveaux délégués et présentation du référentiel d'activités des parents délégués et de la charte du salarié parent-délégué : l'éducation nationale a établi un dispositif d'évaluation et de valorisation par une VAE du travail des délégués de parents d'élèves. Ces documents sont remis à chacune des deux fédérations présentes désormais au conseil d'école.

1.1 - Résultats

Les résultats des élections des représentants de parents sont :

Nb d'électeurs inscrits	235 (240)
Nb de votants	128 (141)
Blancs ou nuls	17 (30)
Suffrages exprimés	111 (111)

Les chiffres entre parenthèses sont ceux des élections 2016-2017.

Taux de participation : **54.47 %** (58.75 % en 2016-2017, 57.51% en 2015-2016).

Données nationales :

2016-2017	47,30 %	+ 0,62
2015-2016	46,68 %	+ 0,82

Ont obtenu :

FCPE	97 voix	6 sièges
UNAAPE	11 voix	1 siège

Les représentants de parents élus au conseil d'école sont :

TITULAIRES	
Mme Houria DAHMANI	FCPE
Mme Siham FAÏD	FCPE
Mme Laïla BOUMEDJANE	FCPE
Mme Cécile CRUZ	FCPE
M. Victor BAPTISTA	FCPE
Mme Peggy GIRAUDON	FCPE
Mme Souhila EL GHAOUTI	UNAAPE
suppléantes	
Mme Nacéra BECHATA	FCPE
Mme Fatima EZAHR	UNAAPE

1.2 – Attributions / Fonctionnement : rappel pour les nouveaux participants

Composition

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- 1° Le directeur de l'école, président ;
- 2° Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- 3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- 4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- 5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation. Ces représentants constituent au sein du conseil d'école le comité des parents prévu par [l'article L. 411-1](#) ;
- 6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

- a) Les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnées au cinquième alinéa du présent article ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles ; en outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;
- b) Le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires prévues à [l'article L. 216-1](#) et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Compétences

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- 1° Vote le règlement intérieur de l'école ;
- 2° Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire conformément aux [articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation](#) ;
- 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - d) Les activités périscolaires ;
 - e) La restauration scolaire ;
 - f) L'hygiène scolaire ;
 - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
- 6° Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par [l'article L. 216-1](#) ;
- 7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à [l'article L. 212-15](#).

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

Fonctionnement

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions, aux membres du conseil. Des questions diverses pourront être inscrites à l'ordre du jour ; elles seront transmises par écrit au moins 7 jours avant la réunion et seront conformes au type de questions entrant dans l'attribution du Conseil d'Ecole. Elles seront traitées en fin de séance. Une question diverse n'implique pas systématiquement une réponse.

En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

1.3 - Dates des prochains conseils

- jeudi 15 février 2018

- mardi 5 juin 2018

1.4 - Présentation et vote du règlement intérieur du Conseil d'école : le règlement intérieur du Conseil d'école est voté à l'unanimité.

2) REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur a été distribué à chaque élève en début d'année pour lecture et signature de l'enfant et de ses parents.

Il convient de rappeler quelques règles simples : les élèves doivent arriver à l'heure à l'école et avoir tout le matériel demandé. Leurs parents doivent vérifier et signer le cahier de liaison et les travaux présentés par les enseignants.

Rappel également de l'obligation scolaire : de plus en plus d'enfants sont absents car leurs parents prennent des vacances sur temps scolaire, ce qui n'est pas autorisé.

De même, les visites chez les médecins ou autres praticiens sur temps scolaire, en dehors des prises en charge régulière comme chez les orthophonistes, sont de plus en plus fréquentes : les nombreuses entrées ou sorties perturbent les enfants, les classes, les enseignements et le fonctionnement de l'école. L'équipe enseignante demande aux parents de privilégier les rendez-vous hors temps scolaire.

La disparition des emplois aidés se traduira pour notre école par le départ de notre EVS fin mars 2018. Il faudra alors revoir le protocole d'accueil des élèves pendant le temps scolaire en tenant compte des obligations de surveillance des enseignants.

3) TRAVAUX DES DELEGUES ELEVES

Délégués : les élections ont eu lieu dans chaque classe le 13 octobre. Les élèves de CM2 ont tenu le bureau de vote. Deux délégués et deux suppléants ont été élus pour chaque classe. Les délégués se sont réunis avec Mme Breyer le mardi 7 novembre.

Les délégués de CM2 rapportent leurs travaux :

- les CP et les CE1 souhaitent des tablettes avec des jeux éducatifs (cette demande concerne aussi les autres classes), les CE1 aimeraient un TNI qui fonctionne (voir plus loin).

L'ensemble des élèves demande s'il est possible

- d'aller au musée : oui mais en tenant compte des questions de sécurité et des transports,
- de refaire la semaine du vélo : oui c'est prévu,
- de faire une journée sport comme le Décathlon ou le Koh Lanta de l'année dernière : les enseignants vont y réfléchir, c'est une grosse organisation, mais y sont très favorables
- de faire une présentation de l'école sur le site internet : elle existe mais le site va prochainement être remplacé par un ENT
- d'organiser des rencontres sportives et intellectuelles avec d'autres écoles : ceci est déjà prévu avec l'école du Bois de l'Etang pour un projet musique et reste à développer
- de faire les Ateliers de Noël : oui ce sera le mercredi 20 décembre
- de prévoir un voyage pour toute l'école, au zoo de Beauval par exemple ? L'équipe enseignante réfléchit à un projet de voyage au Puy du Fou. A suivre.
- d'organiser une vente de jouets pour financer ? Le problème est que ce sont toujours les parents d'élèves qui sont sollicités. Il faudrait s'adresser à d'autres sources de financement.
- de créer un Logo de l'école : idée présentée depuis plusieurs années mais jamais concrétisée .Les délégués CM sont invités à la piloter, Mme Breyer les aidera à établir un plan d'action à présenter à chaque classe. Objectif : vote définitif avant Noël.

4) RENTREE 2017 / ORGANISATION 2017/2018

4.1 – Répartition pédagogique et effectifs, organisation

CP	Mme MARAIS	23
CE1	Mme COULANGE	25
CP CE1	Mme AUBERT	20 (8-12)
CE2	Mme BREYER M.ICHKANIAN	21
CE2 CM1	Mme VELMOUROUGANE	21 (5-16)
CM1 CM2	M.AUBIN	22 (14-8)
CM2	Mme PAYET	23
Total		155

L'enseignement de l'anglais est assuré dans toutes les classes par les enseignants ou par échange de service : Mr Aubin ↔ Mme Payet (anglais – sciences). Les CM2 bénéficieront également d'un enseignement d'allemand par une professeure d'allemand du collège de secteur. à raison de 45 minutes par semaine (sur les 1h30 consacrées aux langues vivantes) à partir du second semestre (à confirmer) . Les séances de piscine ont commencé pour les niveaux CP, CE1 et CM2 (1^{er} semestre seulement pour les CM2).

Dispositif « plus de maîtres que de classes » : Mme Anne Leclercq.

Notre école accueille de futurs enseignants en formation : Mme DEROUJIN en CM1-CM2, Mme REZZOUK en CP-CE1 puis en CM2 et recevra également trois élèves de 3^{ème} pour une semaine en novembre, décembre et février respectivement.

4.2 – Pôle ressources

Il comprend :

Une psychologue qui intervient à l'école en fonction des demandes : Mme Jouan.

Une enseignante spécialisée à dominante pédagogique (maître E) : Mme Tchernatinsky

Une enseignante spécialisée à dominante rééducative (maître G) : Mme Aouina

Et depuis cette année une enseignante spécialisée UPE2A (élèves allophones), poste implanté à l'école : Mme Bourdonneau .

Les observations dans les classes et les réunions de travail avec chaque enseignant ont été faites : les prises en charge individuelles et collectives commenceront dès la fin des concertations des membres du réseau. Chaque prise en charge doit être accompagnée d'un PPRE (projet personnalisé de réussite éducative).

4.3 – Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Elles se déroulent par petits groupes d'élèves et sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité, dans les domaines suivants :

- aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
- aide au travail personnel (méthodologie par exemple),
- mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école,

pour un volume horaire annuel de 36 heures.

Ces séances sont organisées en fin de journée le lundi et le jeudi ainsi que le mercredi après la classe.

4.4 - Cabinet médical

Le médecin scolaire de notre école est le Docteur DELMAS. Elle intervient sur notre secteur du mercredi au vendredi. L'infirmière est Mme Vauchel, elle travaille à temps plein sur les écoles du secteur et le collège du Mesnil Saint Denis. Les examens médicaux se font maintenant au cas par cas et non plus pour un niveau de classe.

4.5 - Organisation hors temps scolaire

Mme Djamilia Berkane assure la direction du péri-scolaire. L'école travaille en bonne collaboration avec l'animation après classe. Le règlement intérieur est commun.

Organisation semblable à l'année dernière : deux services à la cantine le midi, la garderie du matin a lieu dans les locaux de l'animation.

Etude surveillée assurée dans le cadre de l'animation.

Mise en place d'un Club « coup de pouce lecture – écriture » (DRE) pour un groupe de 5 élèves cette année, chaque soir pendant une heure trente, à partir de mi-novembre.

Accompagnement éducatif (éducation nationale) : 3 groupes, une à deux fois par semaine pendant une heure, démarrage le 10 octobre car les moyens ont été débloqués plus tôt cette année. Ce dispositif est maintenu dans le cadre de la CAPE pour cette dernière année, mais les moyens qui nous sont alloués sont en baisse : 88 heures au total pour le moment.

4.6 - Sécurité

1 - Plan Particulier de Mise en Sécurité

Un exercice PPMS « attentat intrusion » a été fait le lundi 19 septembre. Un tigre était rentré dans l'école par la fenêtre du bureau de la directrice. Les élèves ont bien réagi.

Le signal a été donné à la trompe et relayé de classe en classe : bien audible mais il manque des relais, il faudrait des trompes pour chaque classe, salle ou bureau. Par contre il est difficile de savoir d'où viendrait le danger. L'essentiel est d'apprendre à réagir vite et sans panique. On constate que les élèves se comportent de mieux en mieux lors des PPMS « mise à l'abri-confinement » organisés depuis plusieurs années maintenant.

Un PPMS de bassin aura lieu le mardi 13 mars 2018.

2 - Exercice incendie : a été fait avant les vacances de la Toussaint, circuits d'évacuation efficaces, les 3 points de rassemblement sont maintenus (vu avec les services techniques). Les enseignant(e)s responsables de zone communiquent les effectifs constatés dans chaque point à la directrice par SMS.

4.7- Assistante administrative

Le contrat de notre assistante administrative, Mme Belnaoui, se termine fin mars 2018. Cet emploi ne sera pas renouvelé.

4.8 - Livret scolaire LSU

Le conseil des maîtres a établi la périodicité du LSU pour l'année 2017-2018 comme suit :

- niveaux CP et CE1 (classes de CP, CP-CE1 et CE1) : un livret par semestre
- niveaux CE2, CM1 et CM2 (classes de CE2, CE2-CM1, CM1-CM2 et CM2) : un livret par trimestre.

Ceci sera communiqué aux familles dans les cahiers de liaison.

4.9 - ELCO

Un enseignement des langues et cultures d'origine en arabe est à nouveau mis en place cette année à l'école. Mme Jai, envoyée par l'ambassade du Maroc, dispensera ses cours le jeudi de 15h45 à 17h45 pour les enfants des familles qui en ont fait la demande l'année dernière. Les modalités et le niveau visé sont à affiner.

Nous n'avons reçu aucune information pour les autres langues.

4-10 Mairie : finances et travaux

Budget

- fonctionnement (Mairie) : il reste environ 500 euros. Des manuels de maths pour les CE2 ont été achetés ainsi que des séries de livres pour le cycle 3 et du matériel pédagogique.
- investissements (Mairie) : du mobilier de rangement va être renouvelé.
- une classe tablette est demandée et des devis sont à l'étude. Il faudra revoir le débit de la connexion internet qui semble trop faible pour le moment.
- sorties-déplacements (Caisse des écoles) : après la participation aux sorties de fin d'année, le budget 2017 est quasiment soldé.

Travaux

Une maintenance a été faite sur les TNI durant l'été, mais, en l'absence des enseignants, elle n'a porté que sur les vidéo projecteurs. Il est souhaitable que les enseignants soient présents pour expliquer au technicien les difficultés rencontrées dans l'utilisation du logiciel et de la surface du tableau. M.Blée en prend note.

5) PERSPECTIVES 2018-2019

Rythmes scolaires : pour le moment, le dispositif est maintenu, les contrats étant toujours en cours avec l'équipe d'animation. La question des rythmes scolaires sera rediscutée d'ici la fin des engagements en Juin 2018. Une réunion est proposée aux parents délégués mardi 14 novembre. Les enseignants seront consultés ensuite.

CAPE : Fin de la CAPE en Juin 2018. Sa reconduction est souhaitée par tous les membres du conseil d'école. M.Blée nous indique qu'un rendez-vous avec Mr Clément, le directeur académique, aura lieu dans les semaines à venir.

6) PROJET D'ECOLE 2015/2020 – Projets des classes

L'avenant au projet d'école pour les actions de 2017-2018 doit être établi (nouvelles fiches action). Il sera présenté au prochain conseil d'école.

6.1 - Les actions du premier trimestre pour l'ensemble de l'école :

- **Nettoyons la nature** : toutes les classes ont participé à cette vaste opération de nettoyage de l'environnement immédiat de l'école. La diversité et la quantité de déchets collectés a permis une prise de conscience de l'importance de gestes citoyens comme : ne pas jeter ses déchets n'importe où, respecter ses concitoyens et son environnement, participer à des actions collectives dans l'intérêt de tous. Cette opération a recueilli l'adhésion de tous les élèves et des parents d'élèves accompagnants, elle sera reconduite l'année prochaine.
- **Ecole et cinéma** : toutes les classes participent cette année à cette opération nationale et vont aller voir un film par trimestre. Chaque film fera l'objet d'un travail avant et après la séance.
- **Photo individuelle** : a été faite le 2 octobre. Mise à disposition des familles en cours.
- **Réunion Collège Parents CM1/CM2** : elle a eu lieu au collège le 3 octobre.
- **Le Conseil école-collège** aura lieu le 21 novembre.
- **Accompagnement Educatif** : concerne les élèves du CE1 au CM2, 3 groupes cette année.
- **Coup de pouce** : concernera 1 groupe de 5 élèves de CP (DRE)
- Reconduction des **Ateliers de Noël** le mercredi 20 décembre
- **Médiathèque** : les classes peuvent participer à des visites et séances de recherche à la médiathèque.

Projet Puy du Fou

L'équipe enseignante, animée par l'esprit d'école remarqué lors de la sortie commune à la mer début juillet 2017, a souhaité reconduire un tel projet, sur une plus grande échelle. Elle envisage une sortie pédagogique avec nuitée de trois jours (deux nuits) au Puy du Fou, avec visite d'un château de la Loire à l'aller ou au retour. Mme l'Inspectrice soutient ce projet, les parents d'élèves également.

Des devis ont été demandés, le budget s'élève à 36 000 euros. Il s'agit maintenant de trouver des financements pour réunir cette somme. La Caisse des Ecoles va être consultée sur ses possibilités. Une liste des entreprises pouvant être sollicitées va être remise à l'école. Un courrier sera établi dans le respect des procédures qui vont être étudiées avec l'OCCE.

6.2 - Projets de chaque classe :

CP - Mme Marais : dispositif Ecole et Cinéma, sortie à la médiathèque

CE1 - Mme Coulange : dispositif Ecole et Cinéma, sortie à la médiathèque

→ Pour ces deux classes, un projet musique et danse est en cours d'élaboration avec la MMD.

CP-CE1 Mme Aubert : dispositif Ecole et Cinéma
Projet musical Enfants en scène (avec l'APMSQ)

**CE2 – Mme Breyer
et M.Ichkanian** : dispositif Ecole et Cinéma
Projet musical Enfants en scène (avec l'APMSQ)

Participation au défi technologique Sqyrob (petits robots) avec tous les CE2

CE2-CM1 Mme Velmourougane : dispositif Ecole et Cinéma
Projet PEAC « l'atelier du Nouveau Monde »

CM1-CM2 M.Aubin : dispositif Ecole et Cinéma, Projet PEAC Sciences sur le thème des illusions, rencontres avec le collège en prévision

CM2 – Mme Payet : dispositif Ecole et Cinéma, Projet PEAC Sciences sur le thème des illusions

6.3 - Les actions et projets communs à venir :

- **Loto** : le vendredi 16 mars
- **Fête de fin d'année scolaire** : le vendredi 22 juin 2017.
- **Développement d'un ENT**, espace numérique de travail (gratuit) qui permet de créer un espace coopératif pour chaque classe ainsi qu'un espace école à destination des familles. L'équipe enseignante communiquera aux parents les éléments de connexion dès la mise en service effective.

6.4 - Maître supplémentaire Mme Leclercq

Le dispositif "plus de maîtres que de classes" s'inscrit au sein de la priorité nationale donnée à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base dans le cadre de la Refondation de l'école. Il vise à renforcer l'encadrement des élèves dans les zones les plus fragiles en prévenant la difficulté scolaire et en permettant de nouvelles organisations pédagogiques au sein même de la classe.

Le dispositif "plus de maîtres que de classes" vise en premier lieu à prévenir les difficultés d'apprentissage des élèves ou à y remédier si certaines sont déjà installées, pour leur permettre de maîtriser les compétences indispensables à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Des bilans ont pu être faits à partir des évaluations de fin d'année de maternelle et de début d'année de CP et permettent de cibler les prises en charge. De nombreuses études et analyses sont et seront conduites cette année pour observer l'efficacité de ce dispositif.

7) COMPTABILITE OCCE

Bilan de l'année 2016-2017 : bilan déficitaire de -914,42€ par rapport à l'exercice 2015-2016 en raison du voyage à la mer. Le solde du compte reste satisfaisant.

Collecte auprès des parents d'élève au 1^{er} semestre : résultat de l'appel aux dons = 1400 euros (l'an dernier: 1317€). **Nous les remercions très sincèrement.**

Actions de financement prévues : photos individuelles et de classe. Les élèves vont également s'investir dans des actions de financement. 120€ sont alloués par classe pour les menues dépenses engagées dans le cadre des activités d'apprentissage.

Dépenses déjà prévues : participation classes PEAC : 150 € pour les sciences, 150 € pour la musique. Plusieurs déplacements en bus de ville pour les projets, entrées école et cinéma : 660 €, adhésion OCCE : 350 €.

8) ACTION DU RASED

Les observations dans les classes et les demandes d'aide ont été faites : les prises en charge individuelles et collectives commenceront dès la fin des concertations des membres du réseau.

Mme Tchernatinsky (Maitre E) : les prises en charge se font sur le temps scolaire en classe ou en dehors de la classe. Ce sont les enseignants qui sollicitent le RASED, mais les parents peuvent également faire appel aux membres du RASED : la nouvelle plaquette sera mise à leur disposition sur demande.

9) QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

La présidente
C.BREYER

Le secrétaire de séance
M.ICHKANIAN